

Droit civil comparé franco-italien

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Cet enseignement, appliqué au droit civil (contrat, propriété, responsabilité civile), vise à donner aux étudiants les instruments de base de méthodologie de l'analyse comparée des systèmes français et italien, de leur influence réciproque, de leurs convergences et de leurs divergences dans la perspective de la construction d'un droit européen.